


AVIS D'INSCRIPTION

CHEMINEMENT ANTÉRIEUR		DATE DE LA RÉUNION	23 mars 2018	CHEMINEMENT ULTÉRIEUR	
CVE		CONSEIL D'ADMINISTRATION (CA)		CE	
SCR		COMITÉ EXÉCUTIF (EX)		CA	
CE		COMMISSION DES ÉTUDES (CE)		EX	
CONSEIL ACADÉMIQUE		SOUS-COMMISSION DES RESSOURCES (SCR)		UQ	
		COMITÉ DE LA VIE ÉTUDIANTE (CVE)	X		

DOSSIER CONFIDENTIEL

Intitulé du dossier Bilan des activités du Comité de financement 2017-2018	Point 5
---	------------

Responsable du dossier Jonathan Giguère Directeur adjoint à la direction Services à la vie étudiante	Signature 	Date 2018.03.14
---	---	--------------------

Préparé par Simon Charron Conseiller à la vie étudiante Service de soutien aux activités étudiantes
--

DOCUMENTS ANNEXÉS
- Projet de résolution - Bilan du programme de subvention 2017-2018

OBJECTIF Pour information Pour recommandation Pour adoption

RECOMMANDATION OU AVIS
La Direction des Services à la vie étudiante recommande au Comité de la vie étudiante de recevoir favorablement le bilan du programme de subvention 2017-2018.

Synthèse du dossier

Le Comité de financement des projets étudiants est institué par le Comité de la vie étudiante en 2002 suite à la résolution 2002-CVE-111. Il comprend 4 représentantes, représentants étudiants. 2 provenant des associations étudiantes facultaires et 2 provenant des groupes étudiants reconnus ainsi que 2 représentantes, représentants institutionnels, soit le directeur adjoint à la direction des Services à la vie étudiante et d'un membre institutionnel siégeant au Comité de la vie étudiante. Le directeur adjoint à la direction des Services à la vie étudiante préside ce comité.

Mandat du comité

Le Comité de financement des projets étudiants attribue des subventions en vertu des modalités du programme de subventions des projets étudiants. Le Comité de financement des projets étudiants priorise les projets en fonction des éléments suivants :

- Favoriser les projets qui visent à améliorer la qualité de vie universitaire sur le campus;
- Favoriser le plus grand nombre de projets qui mettent en valeur les compétences des étudiantes et étudiants et de promouvoir le recours à des partenaires de l'UQAM;
- Offrir en particulier aux divers groupes étudiants agréés et aux groupes candidats à l'agrément la possibilité d'avoir accès à des ressources adéquates et justifiées dans la réalisation de leurs objectifs de vie étudiante sur le campus, dans la poursuite de leur mandat, notamment par l'octroi de ressources dédiées à leurs projets et leurs responsabilités administratives et corporatives;
- Soutenir activement les projets réalisés par les étudiantes et étudiants à l'intention de l'ensemble de la communauté universitaire;
- Soutenir activement l'organisation d'activités ou de projets étudiants répondant à des besoins collectifs d'accueil, d'intégration, d'animation et de vie universitaire notamment sur le campus;
- Soutenir financièrement les projets étudiants dont les thématiques s'inscrivent dans la mission de l'Université;

Catégorie 1 :

Subventions destinées aux groupes candidats à la reconnaissance, aux groupes étudiants reconnus et aux groupes parapluies.

Pourcentage de l'enveloppe: 64%

VOLET A – PROJETS DES GROUPES ÉTUDIANTS

- Favoriser l'atteinte des buts et objectifs pour lesquels le groupe a été constitué.
- Promouvoir la sensibilisation, l'intégration et l'information, et ce, par le biais de kiosques, de conférences, de débats, de projections, de colloque et d'expositions.

VOLET B - ACTIVITÉS THÉMATIQUES D'EXCEPTION

Ces activités doivent:

- S'organiser autour d'un thème spécifique dont les objectifs rejoignent la mission du groupe;
- Sortir de la programmation habituelle du groupe;
- Inclure plusieurs activités (conférences, expositions, jeux, projections, kiosques d'information, spectacles, etc.);
- Intéresser autant que possible la communauté de l'UQAM
- S'échelonner sur une ou plusieurs journées;
- S'associer autant que possible avec d'autres groupes internes et/ou externes à l'UQAM.

VOLET C - ACHAT DE MATÉRIEL INFORMATIQUE

- Un groupe étudiant reconnu ou un groupe parapluie pourra déposer une demande de subventions pour l'achat d'un ordinateur fixe comprenant : un écran, un clavier, une souris, une tour et des logiciels de base. Un groupe peut déposer une demande tous les cinq ans.

VOLET D – FONCTIONNEMENT DES GROUPES ÉTUDIANTS

- Une enveloppe de 25 000\$ a été attribuée pour les frais de fonctionnement des groupes étudiants. Les postes budgétaires admissibles sont les suivants : assurances, frais bancaires, registraires des entreprises et cotisation (maison mère, associations en lien avec la mission du groupe).

Catégorie 2

Subventions destinées aux associations étudiantes de programmation des trois cycles d'études incluant les associations facultaires.

Pourcentage de l'enveloppe: 36 %

VOLET E - PETITS PROJETS

- Favoriser la réalisation de projets s'adressant spécifiquement aux étudiants d'un même programme d'études, et ce, par le biais de conférences, d'expositions, de débats, de projections, de kiosques d'information, de journal étudiant, etc.

Limite de deux demandes par associations étudiantes.

Dans le cas où l'association de programmation dépose une demande dans le « volet H - fonctionnement pour les associations de programmation », une seule demande pourra être déposée dans le présent volet.

VOLET F - GRANDS PROJETS

Les demandes de subventions de cette catégorie devront endosser des projets d'exception. Ce volet se décline en deux catégories :

- Grands projets étudiants : Les projets devront stimuler la vie étudiante. L'organisation de l'activité et la responsabilité de ses différentes étapes doivent être initiées assumées ou endossées par une association étudiante.
- Prolongement académique : Les projets devront exploiter des compétences acquises dans le cadre d'une activité d'enseignement devant être partagées ou diffusées. Cette catégorie vise à faire rayonner les acquis d'un cours faisant partie d'un programme d'études. Les projets ne doivent pas être initiés par un groupe reconnu ou une association étudiante de programmation.

Limite de deux demandes pour les associations facultaires. Il n'y a pas de limite établie pour les associations de programmation.

VOLET G - JEUX ET CONCOURS INTERUNIVERSITAIRES

- Il s'agit de jeux et de concours interuniversitaires qui sont crédités dans le cadre d'un cours ou non. Pour les délégations, la subvention sera dédiée aux frais d'inscription. Les organisateurs doivent faire la démonstration que la programmation est à caractère académique.

VOLET H - FONCTIONNEMENT POUR LES ASSOCIATIONS DE PROGRAMMATION

- Les demandes déposées à l'intérieur de ce volet devront favoriser le soutien au fonctionnement d'une association de programmation puisque certaines éprouvent des difficultés à répondre de leurs obligations corporatives. Les postes budgétaires éligibles sont les suivants : assurances, frais bancaires, registraires des entreprises.

Les associations facultaires ne sont pas admissibles pour ce volet

Sommaire du bilan de l'année 2017-2018

Une somme de 171 600\$ a été octroyée par le Comité de financement des projets étudiants (CFPE) dans le cadre du programme de subventions. Ce montant est le cumul de 140 000\$, soit l'enveloppe initiale, 10 000\$, soit la redistribution des surplus selon la résolution 2017-CVE-724 et finalement un montant de 21 600\$ composé des subventions non-utilisées 2016-2017. Un total de 259 demandes a été reçu.

Subventions octroyées aux associations étudiantes et aux groupes étudiants reconnus

	Nombre de demandes	Montant octroyé
Fonctionnement des groupes étudiants Volet D	27	25 000 \$
Groupes étudiants Volet A, B et C	88	86 750 \$
Associations étudiantes Volet E, F, G et H	144	59 850 \$
Total	232	146 600 \$

Groupes étudiants| Volet A, B et C | Ventilation des subventions octroyées pour les projets étudiants

	Nombre de demandes	Montant octroyé
Projets des groupes étudiants Volet A	75	70 500 \$
Activités thématiques d'exception Volet B	11	14 250 \$
Achat de matériel informatique Volet C	2	2 000 \$
Total	88	86 750 \$

Veillez noter que les groupes étudiants ont reçu 100 % du montant octroyé par le comité (CFPE) et que les sommes restantes ont été transférées à l'enveloppe liée aux projets étudiants des associations étudiantes.

Associations étudiantes| Volet E, F, G et H | Ventilation des subventions octroyées

	Nombre de demandes	Montant octroyé
Petits projets des associations étudiantes Volet E	47	8 377 \$
Grands projets des associations étudiantes Volet F	46	32 600 \$
Jeux et concours interuniversitaires Volet G	32	15 030 \$
Fonctionnement des ass. de programmation Volet H	19	3 843 \$
Total	144	59 850 \$

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

Comité à la vie étudiante

Projet de résolution

Bilan du programme de subvention 2017-2018

RÉSOLUTION 2018-CVE-XXX

ATTENDU les documents déposés en annexe CVE-XXX-X;

ATTENDU les travaux du Comité de financement des projets étudiants;

ATTENDU les résolutions 2013-CVE-520 et 2014-CVE-570 adoptées par le Comité de la vie étudiante le 27 septembre 2013 et le 28 mars 2014 entérinant les modifications au programme de subventions des projets étudiants;

ATTENDU la Politique no 32 de reconnaissance des associations étudiantes de programmation;

ATTENDU la Politique no 51 de reconnaissance des groupes étudiants;

ATTENDU l'importance d'assurer un soutien financier approprié et récurrent aux projets initiés par les étudiantes, étudiants ou les groupes d'étudiantes, d'étudiants afin de faciliter et d'encourager les contributions étudiantes à la qualité de la vie académique, culturelle, intellectuelle et sociale de l'Université;

ATTENDU les discussions tenues en séance;

IL EST PROPOSÉ par _____, appuyé par _____, que le Comité de la vie étudiante :
REÇOIVE favorablement le Bilan du programme de subventions pour l'année 2017-2018



Service de soutien aux activités étudiantes
Direction des Services à la vie étudiante
Université du Québec à Montréal

Bilan du programme de subventions 2017-2018

Préparé par :
Simon Charron, conseiller à la vie étudiante

Un plus pour votre réussite

Origine et objectifs du programme de subventions

Le programme de subventions a été institué dans le cadre de la résolution 2002-CVE-111 du Comité de la vie étudiante et modifiée par la résolution 2004-CVE-160.

Le budget annuel de ce programme est voté par le Comité de la vie étudiante et met à la disposition des associations étudiantes de programmation (Politique 32), des groupes candidats à la reconnaissance, des groupes étudiants reconnus ou parapluie (Politique 51) des ressources financières pour les aider dans l'accomplissement de leur mandat corporatif et dans leurs projets d'activité.

Régi par des modalités d'attribution bien spécifiques, le programme est basé sur la complémentarité des ressources existantes, des sources de financement possibles et il encourage les partenariats.

Objectifs du programme :

- Permettre aux étudiants de réaliser un projet récurrent, inédit ou novateur;
- Faciliter l'émergence ou la consolidation de projets étudiants;
- Appuyer les projets inter facultaires ou inter disciplinaires;
- Favoriser la synergie entre les différents acteurs étudiants, administratifs et facultaires;
- Encourager la convergence de projets thématiques touchant la collectivité étudiante et la communauté UQAM;
- Intensifier le taux de participation des étudiants et étudiantes aux activités étudiantes de nature collective et communautaire;
- Accroître le rayonnement de l'UQAM et la valeur de l'implication étudiante auprès de la communauté universitaire et environnante;
- Favoriser l'exploitation des compétences acquises dans le cadre d'une activité d'enseignement devant être partagée avec la communauté et contribuer à animer la vie étudiante du campus;
- Promouvoir et soutenir l'implication étudiante en complémentarité à la mission académique de l'Université

Présentation des catégories du programme de subventions

Subventions destinées aux groupes candidats à la reconnaissance, aux groupes étudiants reconnus et aux groupes parapluies.

Pourcentage de l'enveloppe: 64%

VOLET A – PROJETS DES GROUPES ÉTUDIANTS

- Favoriser l'atteinte des buts et objectifs pour lesquels le groupe a été constitué.
- Promouvoir la sensibilisation, l'intégration et l'information, et ce, par le biais de kiosques, de conférences, de débats, de projections, de colloque et d'expositions.

VOLET B - ACTIVITÉS THÉMATIQUES D'EXCEPTION

Ces activités doivent:

- S'organiser autour d'un thème spécifique dont les objectifs rejoignent la mission du groupe;
- Sortir de la programmation habituelle du groupe;
- Inclure plusieurs activités (conférences, expositions, jeux, projections, kiosques d'information, spectacles, etc.);
- Intéresser autant que possible la communauté de l'UQAM
- S'échelonner sur une ou plusieurs journées;
- S'associer autant que possible avec d'autres groupes internes et/ou externes à l'UQAM.

VOLET C - ACHAT DE MATÉRIEL INFORMATIQUE

- Un groupe étudiant reconnu ou un groupe parapluie pourra déposer une demande de subventions pour l'achat d'un ordinateur fixe comprenant : un écran, un clavier, une souris, une tour et des logiciels de base. Un groupe peut déposer une demande tous les cinq ans.

VOLET D – FONCTIONNEMENT DES GROUPES ÉTUDIANTS

- Une enveloppe de 25 000\$ a été attribuée pour les frais de fonctionnement des groupes étudiants. Les postes budgétaires admissibles sont les suivants : assurances, frais bancaires, registraires des entreprises et cotisation (maison mère, associations en lien avec la mission du groupe).

Subventions destinées aux associations étudiantes de programmation des trois cycles d'études incluant les associations facultaires.

Pourcentage de l'enveloppe: 36 %

VOLET E - PETITS PROJETS

- Favoriser la réalisation de projets s'adressant spécifiquement aux étudiants d'un même programme d'études, et ce, par le biais de conférences, d'expositions, de débats, de projections, de kiosques d'information, de journal étudiant, etc.

Limite de deux demandes par associations étudiantes.

Dans le cas où l'association de programmation dépose une demande dans le « volet H - fonctionnement pour les associations de programmation », une seule demande pourra être déposée dans le présent volet.

VOLET F - GRANDS PROJETS

Les demandes de subventions de cette catégorie devront endosser des projets d'exception. Ce volet se décline en deux catégories :

- Grands projets étudiants : Les projets devront stimuler la vie étudiante. L'organisation de l'activité et la responsabilité de ses différentes étapes doivent être initiées assumées ou endossées par une association étudiante.
- Prolongement académique : Les projets devront exploiter des compétences acquises dans le cadre d'une activité d'enseignement devant être partagées ou diffusées. Cette catégorie vise à faire rayonner les acquis d'un cours faisant partie d'un programme d'études. Les projets ne doivent pas être initiés par un groupe reconnu ou une association étudiante de programmation.

Limite de deux demandes pour les associations facultaires. Il n'y a pas de limite établie pour les associations de programmation.

VOLET G - JEUX ET CONCOURS INTERUNIVERSITAIRES

- Il s'agit de jeux et de concours interuniversitaires qui sont crédités dans le cadre d'un cours ou non. Pour les délégations, la subvention sera dédiée aux frais d'inscription. Les organisateurs doivent faire la démonstration que la programmation est à caractère académique.

VOLET H - FONCTIONNEMENT POUR LES ASSOCIATIONS DE PROGRAMMATION

- Les demandes déposées à l'intérieur de ce volet devront favoriser le soutien au fonctionnement d'une association de programmation puisque certaines éprouvent des difficultés à répondre de leurs obligations corporatives. Les postes budgétaires éligibles sont les suivants : assurances, frais bancaires, registraires des entreprises.

Les associations facultaires ne sont pas admissibles pour ce volet

Bilan de l'année 2017-2018

Une somme de 171 600\$ a été octroyée par le comité de financement des projets étudiants (CFPE) dans le cadre du programme de subventions des services à la vie étudiante. Ce montant est le cumul de 140 000\$, soit l'enveloppe initiale, 10 000\$, soit la redistribution des surplus selon la résolution 2017-CVE-724 et finalement un montant de 21 600\$ composé des subventions non-utilisées qui furent remboursées pour l'année 2016-2017. Un total de 259 demandes de subvention ont été reçues.

Subventions octroyées au fonctionnement des groupes étudiants

	Nombre de demandes	Montant octroyé
Fonctionnement des groupes étudiants Volet D	27	25 000 \$

Subventions octroyées pour les projets des groupes étudiants et des associations étudiantes

	Nombre de demandes	Montant octroyé
Groupes étudiants Volet A, B et C	88	86 750 \$
Associations étudiantes Volet E, F, G et H	144	59 850 \$
Total	232	146 600 \$

Groupes étudiants | Volet A, B et C | Ventilation des subventions octroyées pour les projets étudiants

	Nombre de demandes	Montant octroyé
Projets des groupes étudiants Volet A	75	70 500 \$
Activités thématiques d'exception Volet B	11	14 250 \$
Achat de matériel informatique Volet C	2	2 000 \$
Total	88	86 750 \$

Veillez noter que les groupes étudiants ont reçu 100 % du montant octroyé par le comité (CFPE) et que les sommes restantes ont été transférées à l'enveloppe liée aux projets étudiants des associations étudiantes.

Associations étudiantes | Volet E, F, G et H | Ventilation des subventions octroyées

	Nombre de demandes	Montant octroyé
Petits projets des associations étudiantes Volet E	47	8 377 \$
Grands projets des associations étudiantes Volet F	46	32 600 \$
Jeux et concours interuniversitaires Volet G	32	15 030 \$
Fonctionnement des ass. de programmation Volet H	19	3 843 \$
Total	144	59 850 \$

Veillez noter que les projets des associations étudiantes ont reçu 46 % du montant octroyé par le comité (CFPE).

Associations étudiantes | Volet E, F, G et H | Ventilation des subventions octroyées par faculté/école

	Petits projets	Grands projets	Concours et jeux	Fonctionnement des ass. de prog.	Total	%
Arts	2 453 \$	17 823 \$	0 \$	1 659 \$	21 935 \$	37 %
Communication	667 \$	3 634 \$	414 \$	690 \$	5 405 \$	9 %
Sc. de l'éducation	512 \$	805 \$	1 587 \$	460 \$	3 364 \$	6 %
ESG	1 340 \$	6 429 \$	5 900 \$	186 \$	13 854 \$	23 %
Sciences	368 \$	690 \$	414 \$	0 \$	1 472 \$	2 %
Sc. humaines	1 150 \$	1 610 \$	828 \$	230 \$	3 818 \$	6 %
Sc. politique et droit	1 887 \$	1 610 \$	5 887 \$	618 \$	10 002 \$	17 %
Total	8 377 \$	32 600 \$	15 030 \$	3 843 \$	59 850 \$	100 %

Associations étudiantes | Volet E, F, G et H | Historique du pourcentage des subventions remises par rapport au montant octroyé par le comité de financement des projets étudiants (CFPE)

